



# GUIDES

RENTRÉE  
2015

**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

# APRÈS LA

# 3<sup>E</sup>



[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

ministère de l'Éducation nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



mon  
orientation  
en ligne.fr

DES CONSEILLERS  
EN LIGNE PAR MAIL  
TCHAT ET TÉLÉPHONE

L'Onisep et ses conseillers/ères répondent  
à vos questions sur l'orientation,  
les formations et les métiers.



TÉLÉPHONE

01 7777 12 25  
10 h - 20 h  
Du lundi au vendredi



MAIL

7j/7



TCHAT

10 h - 20 h  
Du lundi au vendredi

BOITE À OUTILS



Retrouvez aussi  
monorientationenligne  
sur votre mobile  
et téléchargez l'appli



FAIRE ENTRER L'ÉCOLE  
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

#EcoleNumerique





onisep

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Office national d'information sur  
les enseignements et les professions

12, mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450

Lognes - 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Tél. : 01 64 80 35 00

Publication de l'Onisep :

Onisep, novembre 2014

Directeur de la publication : George Asseraf

Directrice adjointe de la publication :

Marie-Claude Gusto

#### SERVICES CENTRAUX

##### Éditions

Chef de département : Élisabeth Gros

Rédactrice en chef : Laurence Congy

Correction : Valérie Doineau

##### Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert

Documentation : Pierre Martin, Pascale

Guellier, Claire Magimel

##### Studio

Chef de service : Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages : Cyril Laurent

Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

##### Fabrication

Chef de service : Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)

##### Diffusion et commercialisation

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,

CS 10450 Lognes - 77437 Marne-la-Vallée

Cedex 2

Internet : [onisep.fr/lalibrairie](http://onisep.fr/lalibrairie)

Relations clients : [service\\_clients@onisep.fr](mailto:service_clients@onisep.fr)

##### Publicité : Mistral Media

365, rue de Vaugirard, 75015 Paris

Directeur général : Luc Lehericy (luc.

lehericy@mistralmedia.fr)

Directeur commercial : Vivian Favro (vivian.

favro@mistralmedia.fr)

Tél. : 01 40 02 99 00

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20



Le kiosque : LEGT/LP

Dépôt légal : novembre 2014

Reproduction, même partielle, interdite sans  
accord préalable de l'Onisep.

# Sommaire

<b>Le calendrier de l'orientation de la classe de 3<sup>e</sup></b>	p. 2
<b>Choisir la voie générale ou technologique</b>	p. 4
La 2 <sup>de</sup> générale et technologique	p. 5
Les bacs généraux et technologiques	p. 9
<b>Choisir la voie professionnelle</b>	p. 12
Le bac professionnel	p. 13
Le bac professionnel agricole	p. 13
Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole) CAP / CAPA	p. 14
Un diplôme professionnel et après ?	p. 14
Liste des bacs pro	p. 16
<b>Vos questions, nos réponses...</b>	p. 18
<b>Les formations après la 3<sup>e</sup></b>	p. 20
<b>Élève en situation de handicap</b>	p. 22



**Découvrez et commandez**  
en un clic nos publications  
**[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)**

# Le calendrier de l'orientation

La 3<sup>e</sup> correspond au 1<sup>er</sup> grand choix d'orientation qui va se traduire par une poursuite d'étude en voie générale et technologique ou une poursuite d'études en voie professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage).

- **Au 1<sup>er</sup> trimestre** (octobre à décembre), vous réfléchissez à vos projets.
- **Au 2<sup>e</sup> trimestre**, vous indiquez votre (ou vos) intention(s) provisoire(s) d'orientation.
- **Au 3<sup>e</sup> trimestre**, vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation et d'affectation.

## De janvier à février

### vos intentions provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) vœu(x) provisoire(s) sur la fiche de dialogue **1** (aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison) remise par le collège :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> spécifique (pour les bacs hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse ; et 3 BT, voir page 20) ;
- 2<sup>de</sup> professionnelle (bac pro en 3 ans) ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP/CAPA ;
- redoublement.

## En mars

### les propositions du conseil de classe

Le conseil de classe formule une première proposition d'orientation.

Cette dernière constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

## D'avril à mai

### votre demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) vœu(x) définitif(s) en complétant la fiche de dialogue **1**.

### votre demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le dossier de demande d'affectation **2** (établissements souhaités et formations précises demandées).

**Important :** présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

## En juin

### la décision d'orientation

Le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre formule une proposition d'orientation, sur la base de votre (ou vos) demande(s) d'orientation :

- **si elle est conforme** à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;

#### 1 Fiche de dialogue

Aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les vœux provisoires d'orientation (au 2<sup>e</sup> trimestre) et les vœux définitifs (au 3<sup>e</sup> trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document, témoin de toute la procédure d'orientation a une valeur juridique.

#### 2 Dossier de demande d'affectation

À la fin de la 3<sup>e</sup>, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent obligatoirement un dossier d'affectation en lycée. Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, par exemple), c'est l'élève qui contacte directement l'établissement de son choix. En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (2<sup>de</sup> générale et techno ; 2<sup>de</sup> pro...), l'élève indique, pour chacune d'elles,

ses vœux : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements où il voudrait être affecté, par ordre de préférence.

#### 3 Appel

En cas de désaccord avec l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel

expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

#### 4 Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée (Affinet...). Elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ;

# de la classe de 3<sup>e</sup>



© Jérôme Pallé / Onisep



© Jérôme Pallé / Onisep

- **si elle est différente**, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- **si le désaccord persiste** après cette entrevue, votre famille peut faire un recours (dans un délai de 3 jours après la décision) auprès d'une commission d'appel **3** qui arrêtera la décision définitive.

**À savoir :** c'est vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration et les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet...

## En juillet votre affectation

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, vous recevez votre notification d'affectation **4** en lycée.

Dès réception de cette dernière, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre inscription **5** dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à un autre demandeur.

le nombre de places disponibles.  
Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

### **5** Inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie de l'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3<sup>e</sup> ;

un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève.

**Attention :** vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

## INFO +

### Entretien individuel d'orientation

Tenu dès que possible dans l'année, l'entretien individuel d'orientation vous aide à faire le point sur votre parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. C'est un entretien entre votre professeur principal, vous et votre famille, organisé en coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue du collège.

### Orientation en fin de 3<sup>e</sup>

Donner la possibilité aux parents de décider de l'orientation de leur enfant en fin de 3<sup>e</sup>, telle est l'expérimentation menée par l'Éducation nationale pour 3 ans, dans 117 collèges de 12 académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Limoges, Lyon, Montpellier, Poitiers, Reims, Strasbourg et Toulouse). Objectif : faire que l'orientation soit choisie et non subie, limiter le décrochage scolaire et renforcer la confiance entre les familles et l'école. À l'issue de cette expérimentation, un bilan permettra de savoir si la généralisation du « dernier mot » aux parents sera étendue ou pas à tout le territoire.

### Handicap

Les élèves en situation de handicap bénéficient de priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos possibilités d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue et le médecin de l'Éducation nationale. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet personnalisé de scolarisation. Pour plus d'informations, [www.onisep.fr/Formation-et-handicap](http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap).

# Choisir la voie générale ou technologique

Objectif : préparer, en 3 ans (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup> et terminale), un bac général ou technologique, diplômes ouvrant les portes de l'enseignement supérieur mais ne permettant pas l'accès direct à l'emploi.



## ↳ En 2<sup>de</sup> générale et technologique : se déterminer pour une série de 1<sup>re</sup>

La classe de 2<sup>de</sup> générale et technologique est d'abord une classe de détermination. Elle doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix en vue d'une orientation en classe de 1<sup>re</sup> générale ou en classe de 1<sup>re</sup> technologique.

Votre emploi du temps comporte une part très importante d'enseignements communs à tous les élèves (80 % du total des enseignements) pour vous donner une culture générale solide. S'y ajoutent 2 enseignements d'exploration au choix (de 1 h 30 à 3 h chacun) pour préparer, en connaissance de cause, votre choix de série de 1<sup>re</sup>. Ces enseignements vous permettent : 1/ de découvrir de nouveaux domaines disciplinaires et les activités qui y sont associées ; 2/ de vous informer sur les cursus possibles en 1<sup>re</sup> et en terminale, comme dans l'enseignement supérieur ; 3/ de connaître les activités professionnelles auxquelles les domaines peuvent conduire.

**NB :** le choix d'enseignements d'exploration ne conditionne l'accès à aucune série de 1<sup>re</sup>. Il existe d'autres enseignements (voir page 5). L'entrée en séries hôtellerie et techniques de la musique et de la danse (TMD) se fait à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique (admission sur dossier, entretien et tests d'aptitude). De 12 à 16 h d'enseignements technologiques en rapport avec la spécialité du bac.

## ↳ En 1<sup>re</sup> : commencer à « caractériser » ses études

La classe de 1<sup>re</sup> amorce le processus de spécialisation sans s'enfermer dans des choix figés.

- **En 1<sup>re</sup> générale :** l'emploi du temps est consacré à des enseignements communs à tous les élèves (français, LV1 et LV2, ECJS... voir page 5). Ces derniers représentent une part non négligeable de l'horaire global, ce qui peut faciliter d'éventuels changements de série.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série, ils constituent une première étape vers une spécialisation plus poussée du bac, qui interviendra en terminale, ouvrant sur une formation de l'enseignement supérieur.

- **En 1<sup>re</sup> technologique :** les enseignements généraux (français, langues, histoire-géo...) permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant à tous les élèves des repères culturels et historiques. Cela vous permet, si vous

le souhaitez, de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.

Les différentes formations technologiques sont intitulées sciences et technologies, ST, suivies du domaine couvert : management et gestion (STMG) ; industrielles et développement durable (STI2D) ; de l'agronomie et du vivant (STAV) ; de laboratoire (STL) ; de la santé et du social (ST2S) ; du design et des arts appliqués (STD2A).

**Les séries STI2D et STL** réservent une place importante aux enseignements technologiques transversaux à côté des enseignements spécialisés par domaine. C'est en 1<sup>re</sup> que vous choisirez une spécialité (parmi 4 en STI2D ; et 2 en STL). Votre choix n'est pas figé : vous pourrez en changer dans les premiers mois de la classe de 1<sup>re</sup> ou de terminale, à condition de motiver votre demande par un projet, et sous réserve de places disponibles dans la nouvelle spécialité.

**La série STMG** comporte une 1<sup>re</sup> commune à tous les élèves. **Les séries ST2S et STD2A** comportent des enseignements technologiques spécifiques dont le poids horaire est plus faible en 1<sup>re</sup> qu'en terminale. Pas de spécialité à choisir dans ces séries.

Dans toutes les séries, l'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, pour mener à bien des études de cas concrets.

**NB :** pas d'enseignements de spécialité dans les séries sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ; techniques de la musique et de la danse ; hôtellerie.

## ↳ En terminale : préparer ses études supérieures

- **En terminale générale :** à côté des enseignements communs, les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série. Certains de ces enseignements, appelés « enseignements de spécialité », sont à choisir parmi une liste donnée. Ils permettent une ouverture sur des domaines d'études variés, à l'intérieur de chaque série (droit et grands enjeux du monde contemporain en L ; informatique et sciences du numérique en S ; sciences sociales et politiques en ES, par exemple). Ou ils approfondissent les connaissances dans les disciplines dominantes.

- **En terminale technologique :** la spécialisation est plus forte dans la perspective d'études supérieures. En terminale STMG, il faudra choisir une spécialité parmi les 4 proposées. ■

## La 2<sup>de</sup> générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

A noter : l'offre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs varie selon les établissements.

### 8 enseignements obligatoires communs à tous les élèves

#### ■ Français

4 grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) à travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

#### ■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est étudiée à travers celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

En géographie, le programme (qui propose 4 thèmes) est centré sur les questions de développement durable.

#### ■ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

L'organisation en groupes de compétences facilite le travail sur la communication, notamment l'expression orale. Le recours aux baladeurs numériques permet un travail personnalisé et plus autonome.

#### ■ Mathématiques

Organisées autour de 3 domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

#### ■ Physique-chimie

3 thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société et proposent une perspective historique, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

#### ■ Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

Les 3 thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité d'aujourd'hui se trouve confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

#### ■ Éducation physique et sportive (EPS)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève de développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité et entretenir sa santé.

#### ■ Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

À travers des études de cas concrets, la question des règles collectives, qui organisent la vie de tous en société et qui fondent l'État, est explorée.

### Enseignements d'exploration

#### Choix de 2 enseignements d'exploration

→ dont un enseignement d'économie au choix parmi :

#### ■ Sciences économiques et sociales (1 h 30)

Découvrir les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

#### ■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes et proches des élèves (entreprises, associations...).

→ et un enseignement, différent du 1<sup>er</sup>, au choix parmi :

#### ■ Biotechnologies (1 h 30)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

#### ■ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines) (1 h 30)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.





### ■ Création et innovation technologiques (1 h 30)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable ; explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, des domaines techniques et des méthodes d'innovation.

### ■ Écologie, agronomie, territoire et développement durable (3 h)

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain.

### ■ Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3 h)

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

### ■ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3 h)

Explorer 3 sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

### ■ Littérature et société (1 h 30)

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des cursus et des activités professionnelles liés aux études littéraires.

### ■ Méthodes et pratiques scientifiques (1 h 30)

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

### ■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

À choisir s'il n'a pas été pris en 1<sup>er</sup> enseignement d'économie.

### ■ Santé et social (1 h 30)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.

### ■ Sciences de l'ingénieur (1 h 30)

Analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable ; découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.



### ■ Sciences économiques et sociales

À choisir s'il n'a pas été pris en 1<sup>er</sup> enseignement d'économie.

### ■ Sciences et laboratoire (1 h 30)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

## Choix de 3 enseignements d'exploration

Les élèves intéressés par les technologies peuvent choisir 3 enseignements d'exploration composés d'un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) et de 2 enseignements au choix parmi :

### ■ Biotechnologies

(voir descriptif page 5)

### ■ Création et innovation technologiques

(voir descriptif ci-contre)

### ■ Santé et social

(voir descriptif ci-contre)

### ■ Sciences de l'ingénieur

(voir descriptif ci-dessus)

### ■ Sciences et laboratoire

(voir descriptif ci-dessus)



© Laurence Prati / Onisep

## Choix d'1 enseignement d'exploration

Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent choisir 1 seul enseignement d'exploration au choix parmi :

### ■ Arts du cirque

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; acquérir des savoir-faire fondamentaux dans les différentes techniques du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant.

### ■ Éducation physique et sportive

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

### ■ Création et culture design

Acquérir les bases d'une pratique exploratoire et créative du design ; appréhender une démarche de conception fondée sur des approches sensibles, plastiques, technologiques, économiques de différentes cultures et époques.

## 1 enseignement facultatif

En 2<sup>de</sup> générale et technologique, un enseignement à choisir parmi : latin ; grec ; LV3 étrangère ou régionale ; arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ; EPS ; un atelier artistique (dans certains lycées). Et pour les élèves des lycées agricoles : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

## 1 accompagnement personnalisé pour tous les élèves

Il est destiné à répondre plus étroitement aux besoins des élèves. Il peut comprendre des activités variées, en particulier :

- du travail et du soutien sur les méthodes, pour aider les élèves à s'adapter aux exigences du lycée ;
- de l'approfondissement, pour aborder certaines matières, de manière différente, ou certains domaines ;
- de l'aide à l'orientation, pour aider les élèves à construire leur projet de formation.



### INFO +

## Des stages et un tutorat pour faciliter vos choix d'orientation et de formation

- Pour les élèves qui souhaitent changer de série ou de voie, et après avis du conseil de classe de l'établissement fréquenté (passage de la voie professionnelle à la voie générale et technologique) ou après avis pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil (passage de la voie générale et technologique à la voie professionnelle), des **stages passerelles** peuvent être organisés pour acquérir les compléments d'enseignement indispensables au changement d'orientation. Ces stages concernent en priorité les élèves de 1<sup>re</sup> générale ou technologique, éventuellement les élèves de 2<sup>de</sup>, et exceptionnellement les élèves de terminale.
- Pour consolider vos connaissances ou améliorer vos méthodes de travail, vous pouvez suivre un **stage de remise à niveau** organisé au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un **tuteur** pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation, tout au long de votre scolarité au lycée. Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre établissement.

## → Enseignements et horaires en 2<sup>de</sup> générale et technologique

Enseignements communs obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 (a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
ECJS (b)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
<b>2 enseignements d'exploration :</b>	
<b>1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
<b>1 second enseignement d'exploration, différent du 1<sup>er</sup> enseignement retenu, au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Écologie, agronomie, territoire et développement durable (d)	3 h
<b>3 enseignements d'exploration, pour les élèves intéressés par les technologies :</b>	
<b>1 premier enseignement d'exploration au choix parmi :</b>	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
<b>2 enseignements d'exploration au choix parmi :</b>	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
<b>1 enseignement d'exploration au choix, pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués :</b>	
EPS (c)	5 h
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
<b>Enseignements facultatifs, 1 au choix parmi :</b>	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
LV3 (a)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
EPS	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue. La LV2 et la LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

(b) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.

(c) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.

(d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

## Les différentes séries de bac

Il existe 3 séries pour le bac général et 8 séries pour le bac technologique. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir votre série en connaissance de cause.

### Le bac général

#### → Bac économique et social (ES)

##### Enseignements communs

Sciences économiques et sociales, maths, histoire-géo, français, langues vivantes...

##### Enseignements de spécialité

Économie approfondie, sciences sociales et politiques, maths...

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en licence de droit-sciences politiques, sciences humaines et sociales, sciences économiques et gestion, administration économique et sociale (AES), langues, mais aussi en DUT, classes prépa, écoles de commerce et écoles spécialisées.

##### Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, la gestion, la comptabilité, le commerce, la communication, le social...

#### → Bac littéraire (L)

##### Enseignements communs

Philosophie, français et littérature, littérature, littérature étrangère en langue étrangère, langues vivantes, histoire-géo...

##### Enseignements de spécialité

Arts, droit et grands enjeux du monde contemporain, maths, LV1 ou LV2 approfondies, LV3, latin, grec...

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en licence de lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, écoles de commerce et écoles spécialisées.

##### Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, le tourisme, les métiers de la culture et du social, la traduction, l'interprétariat...

#### → Bac scientifique (S)

##### Enseignements communs

Français, histoire-géo, langues vivantes, maths, physique-chimie...

##### Enseignements de spécialité

Maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique, écologie, agronomie et territoires (en lycée agricole)...

##### Poursuite d'études

Principalement à l'université, en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, STAPS, droit-sciences politiques, économie, gestion... mais aussi en

classes prépa, écoles d'ingénieurs ou de commerce et écoles spécialisées.

##### Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

### Le bac technologique

#### → Bac hôtellerie

##### Enseignements communs

Économie générale et touristique-droit, sciences appliquées, gestion hôtelière, techniques d'accueil et d'hébergement, service et commercialisation, technologie et méthodes culinaires, maths, langues vivantes, histoire-géo touristique...

##### Poursuite d'études

Principalement en BTS de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, du commerce et des services, de la comptabilité et de la gestion des organisations... Mais aussi en écoles hôtelières et de commerce...

##### Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, les services d'accueil ou d'hébergement, la restauration et le tourisme...

#### → Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

##### Enseignements communs

Biologie-écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion, technologie de l'informatique et du multimédia, sciences et techniques agronomiques...

##### Poursuite d'études

Principalement en BTS agricole (production, transformation, aménagement, commerce et services), certains DUT ou BTS du domaine de la biologie... Mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (TB)...

##### Débouchés

Dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de l'environnement, du commerce, du tourisme vert...

#### → Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

##### Enseignements communs

Maths, physique-chimie, histoire-géo, langues vivantes, enseignements technologiques transversaux ou en langue vivante 1...

4 spécialités dès la 1<sup>re</sup>: architecture et construction ;





énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique.

#### **Poursuite d'études**

Principalement en BTS ou DUT, en écoles d'ingénieurs, classes prépa (notamment TSI – technologie et sciences industrielles), à l'université...

#### **Débouchés**

Dans les secteurs du BTP, des énergies et du développement durable, de la construction navale, ferroviaire et aéronautique, la maintenance, les matériaux, la mécanique, l'audiovisuel, l'électronique, l'informatique, les télécoms, le numérique...

### **→ Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)**

#### **Enseignements communs**

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, sciences physiques et chimiques, maths...

#### **Poursuite d'études**

Principalement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie, DUT carrières sociales, en écoles paramédicales (DE d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale ; DTS d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (DE d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

#### **Débouchés**

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier...

### **→ Bac sciences et technologies de laboratoire (STL)**

#### **Enseignements communs**

Maths, physique-chimie, français, histoire-géo, chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, enseignement technologique en langue vivante 1...

**2 spécialités dès la 1<sup>re</sup> :** biotechnologies ; sciences physiques et chimiques en laboratoire.

#### **Poursuite d'études**

Principalement en BTS et DUT en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... Mais aussi en classes prépa TB (technologie et biologie), TPC (technologie et physique-chimie), TSI (technologie et sciences industrielles), écoles d'ingénieurs, écoles spécialisées, à l'université...

#### **Débouchés**

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...

### **→ Bac sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)**

#### **Enseignements communs**

Économie-droit, management des organisations, sciences de gestion, langues vivantes...

**4 spécialités en terminale :** gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.

#### **Poursuite d'études**

Principalement en BTS et DUT en gestion, commerce, communication des entreprises, assistantat de direction, comptabilité, tourisme... Mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

#### **Débouchés**

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

### **→ Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)**

#### **Enseignements communs**

Design et arts appliqués (y compris en LV1), langues vivantes, physique-chimie, maths, histoire-géo...

#### **Poursuite d'études**

Principalement en BTS du domaine des arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (DMA), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

#### **Débouchés**

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...

### **→ Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)**

#### **Enseignements communs**

Maths, sciences physiques, histoire de l'art et des civilisations, EPS, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, histoire de la musique ou de la danse, cours de musique ou de danse en conservatoire...

**2 options dès la 2<sup>de</sup> spécifique :** instrument ; danse.

#### **Poursuite d'études**

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

#### **Débouchés**

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... Mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles... ■

# BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECEN- SEMENT



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

## QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

## POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

## COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

### PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

### À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**

### RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

#### RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET PICARDIE

↳ CSN Paris > Départements 75 / 77 / 93 / 94 > **01 79 84 90 00**

↳ CSN Versailles > Départements 78 / 91 / 92 / 95 > **01 30 97 52 52**

↳ CSN Creil > Départements 02 / 60 / 80 > **03 44 28 78 32**



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## AVEC L'ALTERNANCE, METTEZ UN PIED CHEZ SNCF ET DEVEZ UNE POINTURE.

SNCF S'ENGAGE POUR L'INTÉGRATION  
DES JEUNES AVEC 40 DISPOSITIFS  
DE FORMATION AU CŒUR DU FERROVIAIRE.



Vous êtes en seconde, première ou terminale ?

SNCF vous forme aux domaines de la maintenance des trains ou des travaux d'infrastructures ferroviaires, en préparant un bac professionnel MEI (Maintenance des Équipements Industriels), spécialités Matériel ferroviaire, Mécanique, Caténaire... un bac professionnel ELEC (Électronique Énergie Équipements Communicants) ou SEN (Systèmes Électroniques Numériques). Toutes nos formations sont diplômantes. Elles sont organisées avec l'Éducation Nationale et nos centres de formation SNCF.

➔ [SNCF RECRUTE SUR SNCF.COM/FORMATION](http://SNCF.COM/FORMATION)

# Choisir la voie professionnelle

Choisir la voie professionnelle, c'est apprendre un métier soit comme apprenti (contrat de travail et cours en CFA), soit comme élève de lycée professionnel. Au bout de 2 ans pour le CAP et 3 ans pour le bac pro, on obtient un diplôme donnant accès à l'emploi mais aussi la possibilité de continuer ses études.

## ↳ Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets concrets (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

## ↳ Des enseignements généraux comme au collège

Lycéen ou apprenti, vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

## ↳ Des enseignements pro en atelier et en entreprise

Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

### INFO +

#### Handicap

*Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap.*

*Pour plus d'informations, [www.onisep.fr/Formation-et-handicap](http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap), rubrique « Vers l'emploi / Formation professionnelle / Handicap et apprentissageApprentissage ».*



## ↳ Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un CFA (ou une section d'apprentissage ou une unité de formation en apprentissage, en lycée général et technologique ou en lycée professionnel, et qui sont fréquentées par environ 10 % des apprentis) et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (ou 15 ans après la 3<sup>e</sup>) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme professionnel. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage.

Puis c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 78 % du Smic selon l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée ou indéterminée\*, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme. Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. Renseignez-vous auprès des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/), rubrique « Lycée / Les voies de formation et diplômes / Se former par l'apprentissage » et [www.agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://www.agriculture.gouv.fr/enseignementagricole), rubrique « Formation / Voies d'accès aux diplômes et certifications / Apprentissage ». ■

\* Désormais, l'apprenti peut signer un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Dans ce cas, son contrat comporte :

- une première période durant laquelle il est régi par les dispositions propres aux contrats d'apprentissage,
- une seconde période durant laquelle il est régi par les dispositions propres aux CDI, à l'exception des règles relatives à la période d'essai, puisque cette dernière est incluse dans la période sous contrat d'apprentissage.

Pour en savoir plus : [apprentissage.gouv.fr](http://apprentissage.gouv.fr).

## Le bac professionnel

Ce diplôme offre une qualification reconnue de niveau IV sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des périodes de formation en entreprise. Il peut aussi permettre l'accès à l'enseignement supérieur, principalement en BTS.

Le parcours du bac pro se compose :

- d'une 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- d'une 1<sup>re</sup> professionnelle ;
- d'une terminale professionnelle.

En vous permettant d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée), la 2<sup>de</sup> pro commence à vous préparer à un bac pro précis. Ce dernier comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

## → Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 32 h 30 à 33 h 30</b>

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Les élèves ayant opté pour les bacs pro Commerce - Gestion administration - Logistique - Sécurité-prévention - Services de proximité et vie locale - Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

## → Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h 30 à 34 h 30</b>

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

## Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, EPS) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2<sup>de</sup> pro et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2<sup>de</sup> pro) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2<sup>de</sup> pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr), rubrique « Enseignement agricole ». ▶▶▶

**INFO +**

### L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.



© Jérôme Pallé/Onisen



## Le certificat d'aptitude professionnelle (agricole) - CAP/CAPA

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAPA, préparé en lycée professionnel ou en apprentissage, est très apprécié des employeurs. Il se compose de 2 années d'études, visant l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

La formation comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;

- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAPA ;

- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

### → Enseignements et horaires en 1<sup>re</sup> année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h <sup>(1)</sup>
Maths-sciences <sup>(2)</sup>	3 h 30 ou 4 h <sup>(1)</sup>
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée <sup>(3)</sup>	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
<b>Total horaires hebdomadaires</b>	<b>de 33 h à 38 h</b>

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

## Un diplôme professionnel et après ?

### → Après un bac pro/bac pro agricole ou un CAP/CAPA

Bac pro et CAP/CAPA sont des diplômes d'insertion professionnelle immédiate. Néanmoins, vous pouvez aussi continuer à vous former.

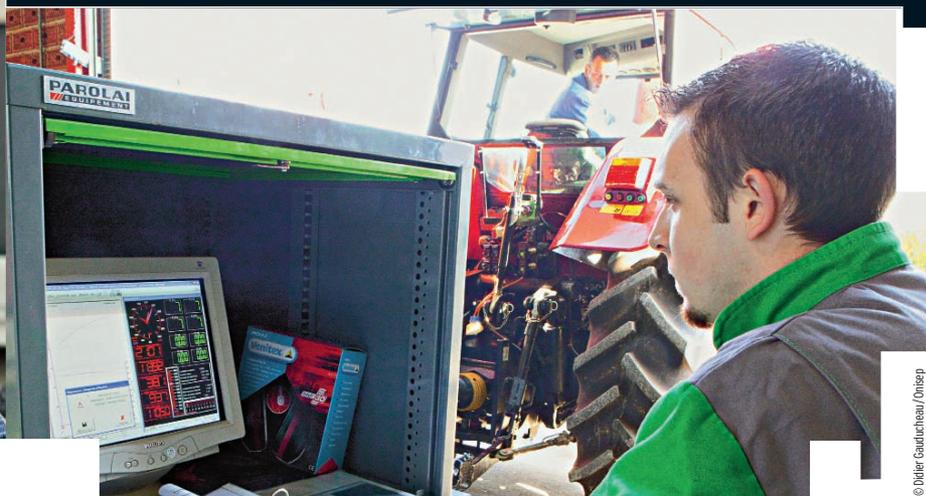
Par exemple, dans le cas d'une poursuite d'études après un CAP/CAPA, vous pouvez préparer un second CAP, intégrer une 1<sup>re</sup> professionnelle, voire une 1<sup>re</sup> techno... avec un excellent dossier.

### La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an en lycée professionnel ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un bac pro commercialisation et services en restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

### Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Le CS permet aux titulaires d'un diplôme professionnel d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires à leur diplôme par la voie de l'apprentissage, en 1 an (jardinier de golf, par exemple). Il existe des CS accessibles après un CAPA, un bac pro ou un BTS agricole : responsable technico-commercial en agroéquipements, commercialisation des vins, utilisateur de chevaux attelés...



© Didier Gauchon/Onisep

## → Après un CAP/CAPA

### Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, préparateur en pharmacie, libraire, éleveur, paysagiste...) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

### Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

### Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

## → Après un bac pro/bac pro agricole

### Le brevet de technicien supérieur/agricole (BTS/BTSA)

Préparé par 27,5 % des bacheliers pro, le BTS/BTSA constitue une voie de réussite dans l'enseignement supérieur... à condition d'avoir un bon dossier scolaire et une forte motivation. Grâce à une formation (en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage) tournée vers la pratique, avec un rythme de travail soutenu et un bon sens de l'organisation, le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » à l'examen du bac assure l'entrée de droit dans un BTS du même domaine que le bac pro. Renseignez-vous sur les différentes formes d'accompagnement pédagogique spécifique qui sont proposées, dans les établissements scolaires, aux bacheliers pro (voir aussi page 19).

### Le diplôme des métiers d'art (DMA)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art ou un brevet de technicien arts appliqués, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, des arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, en lycée ou par l'apprentissage.

### Le diplôme universitaire de technologie (DUT)

Le DUT se prépare en 2 ans en institut universitaire de technologie (IUT) au sein des universités. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études n'est pas adaptée au profil des bacheliers pro, car elle privilégie la théorie à la pratique et sélectionne les étudiants sur les matières générales. Seuls 3 % des bacheliers pro y tentent leur chance... avec de nombreux abandons avant même la fin de la 1<sup>re</sup> année... ■

## INFO +

### Qu'est devenu le BEP ?

Depuis 2009, le brevet d'études professionnelles (BEP) est devenu une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en contrôle en cours de formation (CCF). En cas d'échec, il est possible de se représenter à l'examen en conservant le bénéfice de ses notes (= ou > à 10/20) pendant 5 ans.

Le BEP reste un diplôme national de niveau V inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### Le brevet professionnel agricole (BPA)

Il est possible de préparer un BPA, diplôme national du ministère de l'Agriculture, en apprentissage, en 2 ans après la 3<sup>e</sup>. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

# Liste des bacs pro\*

\*Liste mise à jour au 08/10/2014

Accompagnement, soins et services à la personne, option A : à domicile ; option B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options avionique ; systèmes ; structures
Agencement de l'espace architectural
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication visuelle plurimédia ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapissier d'ameublement ; verrerie scientifique et technique ; facteur d'orgues organier ; facteur d'orgues tuyautier
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante cultures
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ systèmes à dominante élevage
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Électrotechnique, énergie, équipements communicants
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options charpente ; couverture ; maçonnerie
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des véhicules, options voitures particulières ; véhicules de transport routier ; motocycles
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins
Maintenance nautique
Menuiserie aluminium verre
Métiers de la mode - vêtements
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie
Métiers du pressing et de la blanchisserie

Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédias, options productions graphiques ; productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes électroniques numériques
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, option A : études et économie ; option B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements de surfaces
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

 Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, ses formations et ses métiers  
> consultez sans modération le nouveau service en ligne de l'Onisep  
[www.onisep.fr/Voie-Pro](http://www.onisep.fr/Voie-Pro)  


[www.onisep.fr/laibrairie](http://www.onisep.fr/laibrairie)

 **RETROUVEZ ET COMMANDEZ LES PUBLICATIONS DE L'ONISEP EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE**



**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS**

# Vos questions, nos réponses...

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Pas d'hésitation : contactez les conseillers en ligne de l'Onisep pour recevoir une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique, chat ou téléphone à partir de [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr). Voici des exemples de questions... et de réponses !

## Dès la rentrée prochaine, nous emménageons dans une autre région. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de ma fille ?

Vous devez contacter le service scolarité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux que vous avez émis. Si votre fille est scolarisée dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

## Qu'est-ce que la sectorisation ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de dérogation de la part de la famille. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) accorde les dérogations selon des critères nationaux, par ordre de priorité :

- 1/ élèves en situation de handicap ;
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/ élèves boursiers au mérite ;
- 4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- 6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.

## Que faire après le bac pro ?

Le bac pro vise prioritairement l'insertion dans la vie active. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier, d'une forte motivation, d'un travail soutenu et d'une organisation rigoureuse, vous pouvez poursuivre en brevet de technicien supérieur (BTS) ou en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), à temps plein ou par la voie de l'apprentissage. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées, pour favoriser leur adaptation dans l'enseignement supérieur. Renseignez-vous auprès du centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de chez vous. De plus, les élèves ou les apprentis ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis prioritairement en BTS dans une spécialité correspondant à leur bac. Ceci dit, si votre objectif est d'ores et déjà de continuer vos études après le bac, la voie générale ou technologique sera, de toute évidence, plus adaptée à vos ambitions.

## Comment intégrer une section sportive scolaire ?

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération, et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive scolaire. Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Contactez directement l'établissement qui vous intéresse et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).



## Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

*Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.*

*En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO) et avec l'appui des services départementaux de l'Éducation nationale (ou du rectorat).*

## Qu'est-ce qu'une section européenne ?

*Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2<sup>de</sup>, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens pro. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.*

## Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

*En 3<sup>e</sup>, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue, lisez des documents d'information, notamment en CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes, appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans le web classeur-Folios.*

## Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

*Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup>, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3<sup>e</sup> pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités.*

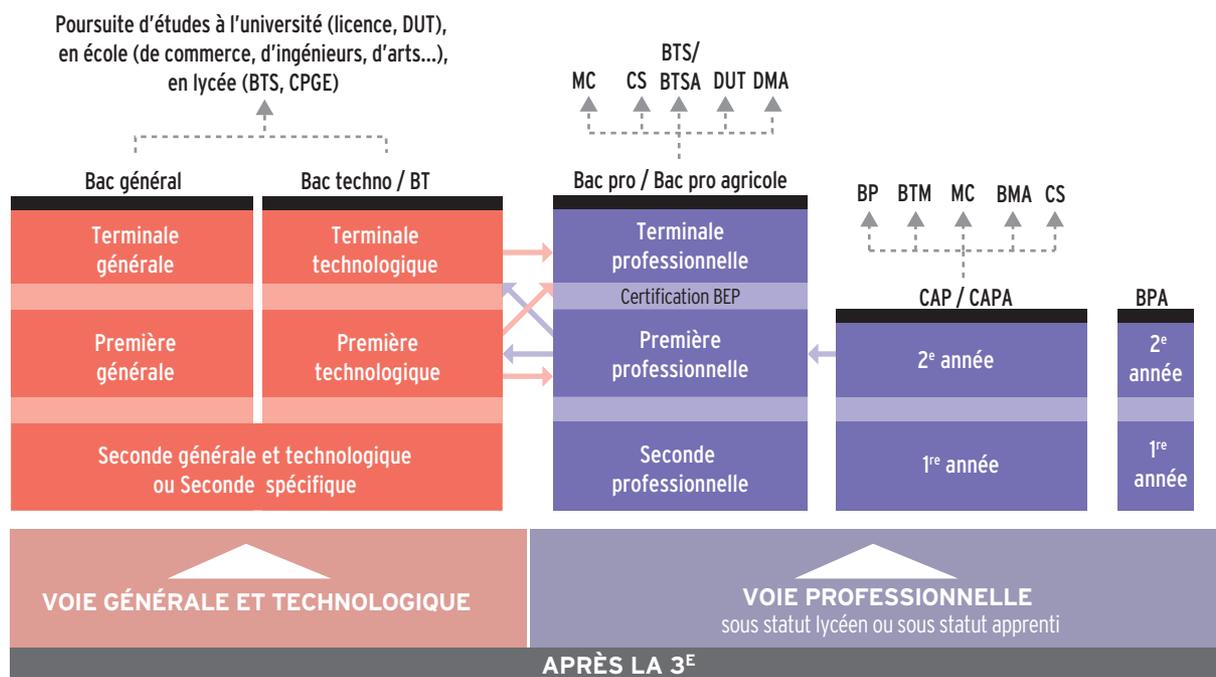
*N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.*



# Les formations après la 3<sup>e</sup>

Après la 3<sup>e</sup>, vous pouvez vous diriger vers :

- la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP ;
- la voie générale et technologique, pour préparer un bac général ou technologique.



## Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles (voir page 7) en fonction de son profil.

### → Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

### → Bac professionnel/Bac professionnel agricole

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)...

### → Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)... qu'à l'emploi immédiat.

→ BMA : brevet des métiers d'art.

→ BP : brevet professionnel.

→ BPA : brevet professionnel agricole.

→ BT : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique : dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquettiste ; métiers de la musique.

→ BTM : brevet technique des métiers.

→ BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole.

→ CAP/CAPA : certificat d'aptitude professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

→ CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

→ CS : certificat de spécialisation.

→ DMA : diplôme des métiers d'art.

→ DUT : diplôme universitaire de technologie.

→ MC : mention complémentaire.

## À NOTER !

### 2<sup>de</sup> spécifique

Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2<sup>de</sup> spécifique (et non à partir d'une 2<sup>de</sup> générale et technologique) : hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse (TMD). C'est le cas également de certains BT (voir ci-contre).

### Certification BEP

Voir page 15.

→ Retrouvez la présentation de ces formations pages 9, 10, 13, 14 et 15.

# Des publications pour bien choisir son orientation !



	Ref.	Prix	Qté	Total
<b>→ LES INDISPENSABLES</b>				
Le dico des métiers	901 054	14,90 €		
Quels métiers pour demain ?	901 161	9 €		
Artisanat : des métiers pour demain	901 195	9 €		
<b>→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS</b>				
Les métiers de la mode et du luxe	901 186	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 042	12 €		
Les métiers du graphisme et du design	901 141	12 €		
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	901 188	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel (disponible en décembre 2014)	901 190	12 €		
<b>→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS</b>				
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 142	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 038	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 185	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 147	12 €		
<b>→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE</b>				
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers du droit et de la justice	901 013	12 €		
Les métiers de la défense et de la sécurité publique	901 034	12 €		
<b>→ ECONOMIE / COMMERCE / GESTION</b>				
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 040	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 140	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	901 143	12 €		

	Ref.	Prix	Qté	Total
<b>→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT</b>				
Les métiers de la biologie et des biotechnologies	901 039	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 148	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire (disponible en janvier 2015)	901 191	12 €		
<b>→ SANTE / SOCIAL / ESTHETIQUE</b>				
Les métiers du médical	901 184	12 €		
Les métiers du paramédical	901 183	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants et des ados	901 014	12 €		
Les métiers du social	901 041	12 €		
<b>→ SCIENCES / TECHNOLOGIES</b>				
Les métiers de l'électronique	901 011	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 139	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 187	12 €		
Les métiers de la chimie	901 138	12 €		
<b>→ TOURISME / LOISIRS</b>				
Les métiers du sport	901 036	12 €		
Les métiers du tourisme et des loisirs	901 009	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 189	12 €		

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxe s'applique. Merci de nous consulter. Conditions générales de vente disponibles sur [www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie) ou sur simple demande.

## Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier,  
CS 10450 Lognes,  
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

### VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

### E-mail :

À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

Montant de la commande ..... €

Frais d'envoi en Colissimo\* ..... €

**France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585),  
UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)**

\*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).

**Total de la commande** ..... €

**Commandez en ligne !**  
[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

### VOTRE MODE DE PAIEMENT

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature :

Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.

# Élève en situation de handicap

Comme tout élève, l'élève de 3<sup>e</sup> en situation de handicap doit préparer ses choix d'orientation. Cela implique des questionnements de sa part, pour trouver les formations et les établissements qui répondent à ses besoins particuliers. Pour aller plus loin, 5 questions-réponses.

## ↘ Qu'est-ce que le handicap ?

Le handicap se définit comme « *Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

## ↘ Droit à la compensation

Depuis la loi du 11/02/2005, un droit à la compensation des conséquences du handicap doit s'appliquer en matière d'éducation. Concrètement, cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier des difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la compensation du handicap. Un enseignant référent veille à la mise en œuvre du PPS.

## ↘ Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève dyslexique ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

## ↘ Les aides

Il peut s'agir d'aides techniques (par exemple, utilisation de matériel adapté...), d'aides humaines (auxiliaire de vie scolaire), d'aides financières, d'aménagements des études et des examens...

## ↘ Concernant la voie pro (CAP, bac pro...)

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Par ailleurs, l'apprenti ayant la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé.

Qui contacter et comment ? Enseignants référents, médecins scolaires et bien sûr maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Pour plus d'informations sur les dispositifs, il suffit de consulter les sites des directions des services départementaux de l'Éducation nationale. ■

## Mon enfant est scolarisé en 3<sup>e</sup>, en Ulis, pour troubles des fonctions cognitives ou mentales. Quelles poursuites d'études envisager ensuite ?

Après avoir pris l'avis de ses professeurs, selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités d'autonomie, l'enseignant référent pourra proposer plusieurs possibilités à votre enfant. Par exemple :

- entrer dans un dispositif Ulis en lycée ;
- entrer en lycée professionnel dans une classe de préparation au CAP ;
- suivre une formation en alternance dans un centre de formation d'apprentis (CFA), éventuellement adapté aux personnes handicapées ;
- poursuivre une formation professionnelle au sein d'un institut médico-éducatif (IME) ou d'un institut médico-professionnel (IMPRO).

Ces différentes propositions seront discutées lors d'une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation puis soumises à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

## Au lycée, de quelles aides peut bénéficier mon enfant ?

Votre enfant peut bénéficier d'aides techniques (utilisation de matériel adapté), humaines (auxiliaire de vie scolaire), financières et d'aménagements des études et des examens. Dans ce dernier cas, il pourra bénéficier, par exemple, d'une majoration du temps de composition, avec un temps de repos suffisant entre les épreuves.

## Mon enfant est reconnu handicapé. Quels sont ses droits ?

La loi du 11/02/2005 a renforcé le droit de l'enfant à la scolarisation en milieu ordinaire en bénéficiant d'aides adaptées. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et avec l'accord de la famille, définit ces aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap.

Enfin, la récente loi de refondation de l'école réaffirme que c'est à l'école de s'adapter à la diversité des élèves et non le contraire.

## Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez :

[www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Une-structure-handicap/Ulis-lycée](http://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Une-structure-handicap/Ulis-lycée).

## Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup>, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3<sup>e</sup> pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent, l'équipe éducative et l'équipe de soins pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.